Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_141-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_141

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_141-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_141

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Adhésion de la ville de Vitré à la Fédération française Villages et Villes Sages en vue de la création d'un "Conseil des sages"

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2143-2 relatifs aux comités consultatifs ;
Vu l'avis de la commission Cohésion sociale en date du 14 avril 2026 ;

Considérant que l'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échanges avec les habitants de la commune ;

Considérant que la Ville de Vitré envisage la création d'une instance consultative appelée « Conseil des sages », ouverte aux vitréens et vitréennes de plus de 60 ans ;

Considérant que la création de ce conseil sera portée à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 29 juin 2026 ;

Considérant la volonté municipale de s'appuyer sur le réseau et l'expertise de la Fédération des Villages et Villes Sages pour l'aider dans la mise en œuvre de cette action ;

Considérant qu'il convient pour cela d'adhérer à ladite Fédération en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 640 € ;

Considérant que cette adhésion permet de bénéficier d'outils tels que :
- une équipe de conseil et assistance à l'écoute des besoins du conseil des sages,
- une plateforme d'échanges de connaissances et de partages d'expériences entre adhérents,
- un accès réservé, une visibilité et un espace dédié sur le site internet de la Fédération des Villages et Villes Sages, afin de valoriser les actions mises en œuvre par les villes membres,
- l'organisation de congrès, d'assemblées générales et de rencontres de proximité.

Il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Vitré à la Fédération des Villages et Villes Sages ;
- d'autoriser à Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Il est procédé au vote :
Abstention : 4
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 28
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administrati ois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.